



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 9069

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé que 9 % de la population est touchée par la malentendance, dont deux millions de personnes en âge d'avoir une activité professionnelle. Ce qui n'est pas sans poser de graves problèmes à ces dernières du fait des perturbations de l'attention et de la concentration auxquelles elles sont soumises et qui génèrent à leur tour une baisse des performances, de la fatigue et du stress. Or, faute de formation et d'information, la prise en compte des problèmes d'audition est tardive, incomplète techniquement, socialement et financièrement. En outre les malentendances « légères » ou « moyennes » sont difficiles à faire reconnaître médicalement et administrativement. Il lui demande quelles réponses elle compte apporter pour une meilleure prise en compte et un meilleur accompagnement des problèmes d'audition dans la vie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9069

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6197

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)